

# L'INSCRIPTION EN CHAM

Le formulaire d'inscription est en ligne sur le site du collège.

## Une inscription en 4 étapes :

1. Formulaire d'inscription en 6ème CHAM au collège Jean Moulin en ligne (site du collège onglet CHAM) **Inscriptions du 11 mars au 22 mars 2024.**
2. Un court entretien avec l'élève, sa famille et l'équipe de pilotage de la classe CHAM sera programmé afin de mesurer sa motivation, son autonomie et ses capacités vocales (une chanson au choix à chanter) **du 25 mars au 5 avril 2024**
3. Une commission d'affectation examinera les demandes et déterminera si l'enfant est accepté dans ce dispositif. **A partir du 21 avril 2024**
4. L'inscription en CHAM sera confirmée ensuite par le collège. **Juin 2024**

## Droits d'inscription :

Les élèves bénéficient de la gratuité des frais de scolarité à l'école de musique de Sannois dans le cadre des activités de la CHAM. L'inscription à l'école de musique est financée par la ville de Sannois

## Comité de pilotage :

La gestion générale des CHAM est assurée par un comité de pilotage composé du :

- Principal du collège Jean Moulin
- Directeur de l'école de musique de Sannois
- Coordonnateur CHAM (professeur d'éducation musicale et chant choral)
- Enseignants des deux structures d'accueil

# LES STRUCTURES D'ACCUEIL



## **Collège Jean MOULIN**

84 Rue du Poirier Baron, 95110 Sannois

0134117555

ce.0950722u@ac-versailles.fr

<http://www.clg-moulin-sannois.ac-versailles.fr/>

## **Ecole de musique de Sannois**

121 bd Charles de Gaulle, 95110 SANNOIS

0134113080

sannois.edm@wanadoo.fr

<http://www.ecolemusiquesannois.org>

*Tu es en CM2 ?*

*Tu aimes le chant ?*

*Tu veux partager la musique ?*

**Que tu sois déjà apprenti chanteur/euse  
ou complètement débutant,  
la CHAM est faite pour toi !**

Rentrée 2024

**Collège Jean Moulin**

**SANNOIS**

# CHAM

Classes à

Horaires

Aménagés

Musique

**à dominante vocale**



## LA CHAM, C'EST QUOI ?

La **CHAM** est une Classe à Horaires Aménagés Musicale (à **dominante vocale** pour le collège Jean Moulin). Elle permet à des élèves motivés d'avoir un **enseignement musical renforcé** dans le domaine du chant.

L'enseignement général est assuré par le collège, la partie musicale est prise en charge par le collège et l'école de musique de Sannois.

Un **aménagement d'horaires** permet aux élèves de suivre le cursus musical **sur le temps scolaire** (les heures sont réparties dans l'emploi du temps).

Les élèves de 6<sup>ème</sup> CHAM bénéficient de **5 heures de musique par semaine** répartis comme suit :

- Education musicale générale et technique : 1h30 (Collège)
- Chorale : 1h30 (Collège)
- Formation musicale : 1h (Ecole de musique)
- Technique vocale : 1h (Ecole de musique)

Attention, le cursus CHAM n'est pas compatible avec les différentes options proposées par le collège (latin, bilangue, LCE).

## LA CHAM, C'EST POUR QUI ?

La classe est ouverte avant tout à des **enfants motivés par le projet**. Le public accueilli allant de ceux ayant déjà un parcours musical de chanteur ou d'instrumentiste, à ceux débutants et motivés, montrant de bonnes aptitudes.

La priorité ne sera pas donnée à des élèves déjà inscrits à l'Ecole de Musique, mais bien à des élèves ayant une réelle motivation, de l'**autonomie**, le **goût** et le **plaisir de la musique**.

## ORGANISATION PRATIQUE

### Lieux des cours :

- Ecole de musique de Sannois
- Collège Jean Moulin

Durant les trajets entre les deux structures, les élèves sont accompagnés par un adulte du collège.

L'école de musique s'engage à veiller à la présence des élèves et préviendra directement les familles en cas d'absence d'un élève.

### Projet pédagogique :

Le projet pédagogique des CHAM a pour axe principal **la musique d'ensemble**. Les pratiques collectives peuvent se décliner en chœurs ou petits ensembles vocaux.

**La participation aux auditions et concerts organisés dans le cadre de l'enseignement musical spécifique est obligatoire, y compris pendant le hors temps scolaire.**

### Entrée ou sortie du cursus CHAM :

**L'élève inscrit en 6<sup>ème</sup> s'engage à suivre le cursus CHAM jusqu'en 3<sup>ème</sup>.**

L'entrée en CHAM ne peut pas s'effectuer en cours d'année scolaire.

En cas d'absence avérée de travail et de motivation, le comité de pilotage CHAM statuera sur l'inscription définitive à l'issue du premier trimestre de 6<sup>ème</sup>.



## LA CHAM, C'EST AUSSI ...

### DES SORTIES, DES RENCONTRES

#### Avec nos partenaires :

- Ecole de musique de Sannois
- EMB
- Théâtre Cyrano de Bergerac
- MLA
- Ville de Sannois

### DES ACTIONS D'OUVERTURE CULTURELLE

- Visite de scènes musicales
- Sorties artistiques et culturelles
- Rencontre avec des artistes...

### DE LA SCENE !

- des concerts
- des échanges
- des projets musicaux variés
- des spectacles



Classes à Horaires Aménagés Musique  
à dominante vocale